

LETTRE D'UN CHANOINE de LILLE A UN DOCTEUR de SORBONNE,

Au sujet

D'une Priere heretique composée par M. DESQUEUX Confesseur de S. A. S. E. de COLOGNE.





ON vous a dit vrai, Monsieur, quand on vous a marqué qu'on avoit imprimé ici une *Priere heretique*, dressée, comme il paroit, pour la Cour de S. A. E. de Cologne. Puisque vous êtes curieux de ces sortes de pieces, vous en trouverez deux copies dans cette lettre, l'une françoise, & l'autre latine. L'heresie se trouve dans la premiere ; & la seconde, outre l'inintelligibilité, contient encore des Sollecismes, qui ont ici donné lieu de croire, que c'étoit quelque chose de moins qu'un Ecolier, qui l'avoit faite. Mais on s'est trompé, Monsieur, dans ce dernier

point. Elle eſt d'un homme fort celebre dans ce Dioceſe. C'eſt M. *Deſqueux*, Exjanſeniſte, ancien Chanoine d'Arras, autrefois Paſteur de S. Eſtienne de Lille, & Doyen de Chrétienté, & qui s'eſt aujourd'hui limité à la ſeule charge de Confeſſeur de S. A. E. de Cologne. Ce n'eſt pas un homme ordinaire, il eſt grand auteur de petits Livrets, fort mauvais, quand ils ſont de ſon crû, & fort vitiez, quand il les a traduits, ou copiez de quelque autre. Vous le connoîtrez mieux par la qualité d'approbateur de l'agréable Livre du P. Saladin. Si ces livres, dont quelques-uns ont porté ſon nom juſques à Rome, ne vous le font point aſſez connoitre, je vai vous en tracer un portrait, avec lequel toute perſonne qui ne l'auroit jamais veu, le reconnoitra infailliblement, ſoit qu'il marche, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il écrive.

Exterieur de M. Deſqueux

C'eſt un homme haut de quatre pieds cinq pouces, ou environ, taille de quelque peu au deſſous de la mediocre. Je n'oſe vous marquer qu'il eſt petit, parcequ'il prendroit feu contre moi, s'il ſavoit que je dis qu'il n'eſt pas grand. Il eſt aſſez bien pris, aſſez plein, & aſſez rond: il a ſoin de compoſer une demarche, qui eſt promte naturellement: ſes cheveux ſont bruns, & friſez par la pointe: il a le front aſſez petit; le viſage demi blanc, quoique frais, & bien nourri. Ses levres ſerrées par le milieu, qui s'étendent un peu par les extremitez, lui donnent du ſerieux: mais il a plus que cela.

Il s'eſt accoutumé, pour faire le modeſte, de fermer à demi des yeux, qui ne ſont pas déjà trop grands, & avec leſquels il veut neanmoins tout voir, ſans les ouvrir davantage, ni ſans hauſſer la tête. Cette habitude

jointe à la situation de ses yeux, qui sont placez sous une espece de corniche, à l'abri sur tout du Soleil & du grand jour, repandent du terrible, ou du mauvais sur sa physionomie. Ses mains, qui avoient autrefois beaucoup de mouvement, sont à present dans une espece de quietude; & il croiroit les prophaner, si elles avoient d'autre usage que de donner l'absolution à un Prince Souverain.

Voilà, Monsieur, un craion de son corps, il faut maintenant vous peindre son esprit, & vous representer son caractere. Il a du feu, & même du plus petulant; mais il manque de reflexion & de justesse. Il fait l'homme important dans les petites choses, & ne comprend rien aux plus grandes affaires, qu'il veut toutes absolument conduire: également incapable de recevoir & de donner conseil: enteté d'écrire sur des matieres Theologiques, sans les avoir jamais étudiées: decisif, sans donner la moindre preuve: trop naturel dans le particulier, & trop mystique en public. Il regarde son troupeau & son devoir, comme son pis aller: ne connoissant point de bienfaicteur: s'aimant & s'estimant beaucoup lui même; fort indifferent pour ses amis; & haïssant terriblement ses ennemis. Enfin, Monsieur, pour vous faire un portrait de son cœur, permettez que je me serve des termes de mon ami M. De la Bruyere; vous le trouverez dans ce qu'il dit de ces devots, (1) *Qui gardent eux mêmes leur place pour le Salut; qui savent les êtres de la Chapelle; connoissent le flanc; savent où l'on est veu, & où l'on n'est pas veu; révent dans l'Eglise à Dieu, & à leurs affaires; ne se repaissent que de Livres de Spiritualitez, comme s'il n'y avoit ni Evangiles,*

Caractere de son Esprit.

Portrait de son cœur.

(1) La Bruyere dans les Caracteres.

ni Epitres des Apôtres, ni Morales des Peres; lisent ou parlent un jargon inconnu aux premiers siecles; goutent & savourent la prosperité, & la faveur, n'en veulent que pour eux, sans vouloir aider au merite; font servir la pieté à leur ambition; vont au salut par le chemin de la fortune, & des Dignitez. Vous pouvez encore, Monsieur, vous le representer sous l'idée de ce Devot, (2) *Lequel s'il entre dans une Eglise, observe d'abord de qui il peut être veu, & selon la decouverte qu'il vient de faire, il se met à genoux, & prie, ou ne songe ni à se mettre à genoux, ni à prier. Arrive-t-il vers lui un homme de bien & d'autorité, qui le verra, & qui peut l'entendre; non seulement il prie, mais il medite, il pousse des elans, & des soupirs. Si l'homme de bien se retire, celui-ci, qui le voit partir s'appaise, & ne souffle pas.* On ne sauroit cepandant, Monsieur, lui ôter un exterieur de modestie, qui lui a fait presque refuser l'Archeveché de Cambrai.

(2) Idem.

Sa Conversation.

Sa Converſation ordinaire justifie quelques traits du caractere que je viens de marquer. Le va-t-on voir, il vous fait morfondre dans une sâle, jusqu'à ce qu'il ait terminé ses affaires? A quoi donc est-il occupé? Il se promene dans sa BIBLIOTHEQUE.

Il vous aborde enfin, & vous parle de ses travaux pour l'Eglise; il vous dit tout ce qu'il a souffert pour la Verité; les heretiques qu'il a convaincus; combien de personnes il a ramenées au sein de l'Eglise; combien de Fidelles chancelans il a affermi dans le bien. Enfin il ne trouve par tout qu'erreur, que corruption, que dereglement; ah! Monsieur, s'écrie-t-il d'un air devot, si vous saviez comme moi les profondes tenebres où l'on est ici, vous gemiriez; il y a long-

tems que j'en gemis moi-même : mais heureusement j'entrevois quelque jour à retablir ici la pieté. J'y travaillerai, je m'y consommerai. Dieu sçait ce qu'il m'en a déjà couté; mais il faut accomplir son œuvre; il faut remplir ma carriere. Ce n'est pas au moins, Monsieur, qu'il ait plus travaillé que les autres : il a seulement l'inimitable secret, en se reposant, de se donner tout l'honneur d'un saint & penible travail. Content de vous entretenir de ce qu'il dit avoir fait, vous ne devez pas craindre qu'il allonge la conversation, pour vous parler de ce qui se fait ailleurs, ou par les autres.

Si vous le connoissiez, vous verriez, Monsieur, que je n'ai pas moins bien étudié Mon *Desqueux*, que vous votre *S. Thomas*. Quand un Walon tient un François nouvellement transplanté en Flandres, il vous le tourne & retourne tant de fois, qu'à la fin il en attrappe & le fort & le foible. J'en ai eu tout le loisir : vingt années & plus suffisent pour cela. Je le connois si bien, que je sçai jusqu'à ses promenades les plus particulieres. Je vous en ferai d'agreables relations, si vous prenez goût aux bagatelles, que j'écris autant pour me delasser moi-même, que pour égaier un peu le serieux de vos études.

Mais c'est trop caracteriser pour une fois, je remets à un autre jour à vous le peindre comme auteur, & vous serez content des singularitez, que je vous en apprendrai, ou je me trompe fort.

Qu'il me soit permis, en vous envoiant sa Priere, d'y joindre mes Reflexions. Voici donc comme il s'explique : *Faites, Mon Dieu, que la même parole, qui va par sa vertu* CHANGER LES ESPECES *du Sacrement au Corps*

& au Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ &c. Plus j'examine, cette proposition, plus j'y trouve l'erreur, & même l'heresie. Je m'explique, Monsieur.

Il faut bien distinguer les termes d'*accidens*, & d'*especes*.

Etat de la Question. On appelle *accident*, une modification, sans laquelle la substance peut être, mais qui ne sauroit être sans la substance.

Le terme d'*especes* est consacré au mystere adorable de nos autels; il signifie ces apparences exterieures de rondeur, de couleur & de goût, ou ces sensations & impressions sensibles, qui se font sur nous par l'Hostie consacrée.

Les termes d'*accidens* & d'*especes* n'étant pas synonimes, on pourroit ne point admettre dans l'Eucharistie d'accidens absolus, quoiqu'il faille y admettre des especes.

La question n'est donc pas de savoir, s'il faut admettre dans l'Eucharistie des *accidens absolus*; mais seulement si on y doit admettre des especes.

Il s'est trouvé, je l'avoue, & il se trouve encore aujourd'hui des Theologiens Catholiques, qui soutiennent, que dans l'Eucharistie il n'y a point d'*accidens absolus*; mais pas un n'a osé avancer, qu'il n'y avoit point d'*especes*, & qu'*elles étoient changées au Corps de Jesus-Christ*. Les preuves que je vous apporterai vous feront conclure, qu'on a toûjours regardé la proposition de M. *Desqueux*, comme une erreur intolerable, & même comme une *heresie*.

Je reduits ces preuves à trois classes.

La I. renferme les Conciles.

La II. renferme les autoritez des Peres, & des Auteurs Ecclesiastiques.

La III. renferme les Catechismes.

Je me sers seulement de ces trois preuves, quoique je puisse en apporter un plus grand nombre, tirées de la nature du Sacrement, qui demande necessairement qu'il y ait des especes sensibles, ou tirées mêmes des raisons Litterales ou mysterieuses, que les Peres ont trouvées dans ces especes sensibles.

I.

Preuves des Conciles contre l'heresie de M. Desqueux.

Rien n'est plus decisif que les Conciles contre l'erreur de M. *Desqueux*.

Le CONCILE ECUMENIQUE DE LATRAN rapporté dans le Droit marque expressement, Qu'*après la transsubstantiation du pain & du vin au Corps, & au Sang de* JESUS-CHRIST, *le Corps & le Sang du même Sauveur sont presens sur l'autel* SOUS LES ESPECES DU PAIN ET DU VIN. *Concil. Later. sub. Inn.* III.

Le CONCILE DE TRENTE n'est pas moins contraire à M. *Desqueux*; son erreur y est condamnée en plus d'un endroit, mais particulierement au Chapitre 1. & au Canon 2. de la 13. Session. Voici ses paroles: *En premier lieu le Saint Concile enseigne & reconnoit ouvertement & simplement, que dans l'auguste Sacrement de l'Eucharistie après la Consecration du pain & du vin, Notre Seigneur* JESUS-CHRIST *vrai Dieu & homme, est contenu veritablement, réellement, & substantiellement* SOUS LES ESPECES DE CES CHOSES SENSIBLES. *Concil. Trid. Sess.* 13. *Cap.* 1.

Et au Canon 2. *Si quelqu'un nie cette conversion admirable & singuliere de toute la substance du pain au Corps, & de toute la substance du vin au Sang de* JESUS-CHRIST, NE RESTANT SEULEMENT QUE LES ESPECES DU *Concil. Trid. Sess.* 13. *Can.* 2.

PAIN ET DU VIN, *qu'il soit anathême*,

Je passe quelques autres Conciles, pour en apporter un qui doit toucher *M. Desqueux*. Comme il est à present de la Cour de Cologne, il ne doit pas regarder indifferemment le Concile, qui fut tenu en cette ville au commencement de l'heresie dans le 16. siecle. *Qu'est-ce*, dit le Concile de Cologne, *que* LES ESPECES DU PAIN ET DU VIN *après la Consecration*; *sinon des* ESPECES SACRAMENTELLES, *& des accidens sans sujet*.

Conc. Colon. part. 7. c. 15.

Concile de Constance n'a point parlé des Especes Eucharistiques.

J'omets de vous parler ici, Monsieur, du Concile de Constance, qu'on cite ordinairement sur cette matiere; mais j'aurai peut-être quelque jour occasion de vous montrer, qu'il ne s'agissoit point d'Especes, ou d'accidens Eucharistiques dans la proposition de Wicleff. Car le Concile, en la condamnant, n'avoit en vuë que de soutenir le dogme de la Transubstantiation, contre l'impanation que vouloit admettre cet heresiarque.

Examen des Décisions des Conciles sur ce point.

Il est bon cependant pour connoitre précisement la force des preuves que je tire des autres Conciles, de faire quelques observations. Il faut examiner leurs paroles dans une rigueur Theologique, afin de ne pas faire dire à l'Eglise, ou au S. Esprit, ce qu'ils n'ont pas decidé expressement dans cet endroit. Ma reflexion regarde en particulier ce que j'ai cité du Concile de Trente. Vous sçavez, Monsieur, que dans les Canons de Foi, prononcez par les Conciles, il y a toujours une proposition principale, & souvent des propositions incidentes. La decision ne tombe, que sur les propositions principales, parce que ce sont elles, que l'Eglise a en veuë; au lieu qu'elle ne touche pas d'ordinaire aux propositions in-

cidentes. Or ces propositions incidentes peuvent être de deux sortes, c'est-à-dire, qu'il y en a qui appartiennent veritablement à la foi, & d'autres qui n'y appartiennent point. Quoique l'Eglise ne prononce point directement sur les premieres, elles n'en demeurent pas moins de vraies propositions de foi, ce qui est de foi ne pouvant jamais cesser de l'être. Au contraire si ces propositions incidentes ne sont point partie de la foi, l'Eglise en les joignant à des dogmes qui en sont, ne pretend point les decider, mais elle les laisse telles qu'elles étoient auparavant.

Ainsi dans ce que j'ai rapporté du Canon 2 du Concile de Trente, l'anathême ne tombe pas directement, je l'avoue, sur ceux qui nieront, qu'il y ait des especes dans le Sacrement de l'Eucharistie après la Consecration : mais sur ceux qui diront qu'outre les Especes il reste encore quelque chose de la substance du pain & du vin. C'est pourquoi le Concile se sert du terme de *Dumtaxat*; c'est-à-dire, qu'il ne reste seulement du pain & du vin, que les especes, ou apparences. La *proposition principale* dans ce Canon est donc la Transubstantiation, ou le changement total de la substance du pain & du vin au Corps & au Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ. La *proposition incidente* est, que les especes du pain & du vin demeurent toujours dans le Sacrement.

Voions maintenant si cette proposition, toute incidente qu'elle est dans ce Canon, n'est pas inserée dans les Conciles, comme une proposition déjà decidée. Je vous ai rapporté, Monsieur, deux endroits du Concile de Trente, qui marquent, que les especes Eucharistiques demeurent après la Consecration; le premier est tiré des Chapitres,

La permanence des Especes Eucharistiques regardée par les Conciles comme aiant toujours été decidée dans l'Eglise.

& le deuxieme des Canons. Remarquez, s'il vous plait, que les Chapitres du Concile de Trente exposent la foi de l'Eglise, & que les Canons condamnent les erreurs. Lorsque le Concile nous expose le dogme de l'Eucharistie, il ne fait pas moins entrer dans ce dogme la *permanence des Especes Eucharistiques*, que la presence reelle, & la Transubstanciation; tout cela est egalement de la nature & de l'essence de l'Eucharistie. Et lorsque dans le Canon 2. il condamne l'heresie, il a soin de marquer jusqu'où va le changement. Il declare qu'il est limité au seul & total changement de la substance, & que les Especes Eucharistiques restent après la Consecration. Concluez delà, Monsieur, que le Concile, en marquant que la permanence des especes fait partie du dogme de l'Eglise sur l'Eucharistie, infere cette proposition comme decidée, aussi-bien que la presence réele, & la Transubstantiation, & qu'il condamne par consequent l'erreur de *M. Desqueux*, qui dit contre cette decision si ancienne, que *les Especes* ne demeurent point; mais qu'elles *sont changées au Corps & au Sang de Notre Seigneur* Jesus-Christ.

Voilà bien raisonner, Monsieur, sur des decisions aussi claires que celles des Conciles. Si je ne connoissois la justesse de votre esprit, j'aurois suivi le conseil de Ciceron, qui ne veut pas qu'on raisonne tant, lorsque les choses sont evidentes, parce que le trop de raisonnemens pourroit faire douter si l'evidence est aussi grande qu'on le pretend. (a) *Nam ego neque in causis, si quid est evidens de quo inter omnes conveniat, argumentari soleo: perspicuitas enim argumentatione elevatur.* Mais tout ce que j'en ai fait, Monsieur, n'a été que pour empecher, qu'on ne pût chi-

(a) *Cicero de Nat. De.r. Lib. 3.*

caner sur les autoritez , que je vous rapportois; & pour vous marquer de quelle maniere le dogme contraire à l'heresie de *M. Desqueux* avoit été decidé.

Je passe à ma seconde preuve, tirée des SS. Peres; & vous ne serez pas moins convaincu par leur autorité, que vous le devez être par les decisions des Conciles.

II.

Preuves des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques contre l'heresie de M. Desqueux.

1. S. GAUDENCE Evêque de Bresse dit : *Son sang* (de JESUS-CHRIST) *est aussi fort bien representé sous* l'ESPECE *du vin.* *S. Gaudent. Brixi. tract. 2. de rat. Sacram.*

2. S. AUGUSTIN dit en parlant de l'Eucharistie ; qu'il faut faire entendre au Catecumene , *que* CES ESPECES , *qui sont sanctifiées par la benediction , ne doivent point alors être regardées comme on les regarde dans l'usage commun.* *S. Aug. de Catechis. rud. c. 50.*

S. FULGENCE dit au sujet de l'Eucharistie : *Ce qui paroît au dehors a* LES ESPECES *d'un Corps , & ce que l'on conçoit au dedans est un fruit spirituel.* *S. Fulgent. de Bapt. Æthiop. cap. 11.*

S. CESAIRE. *On ne doit pas juger de cette unique & parfaite hostie par* LES ESPECES ET LES APPARENCES EXTERIEURES , *mais par une vûe interieure.* *S. Cæsar. hom. 7. de Pascha.*

LANFRANC , si celebre dans l'Eglise pour avoir combattu & terrassé Beranger , dit; *Qu'y a-t-il de plus secret & de plus caché, que de voir au dehors* LES ESPECES DU PAIN ET DU VIN , *de les goûter & de les toucher, & de croire toute fois , que l'on mange le vrai Corps , & que l'on boit le vrai Sang de Jesus-Christ. Nous croions* , dit encore ce même *Lanfranc. adv. Bereng. c. 17.*

Id. cap 18. auteur, *que les substances terrestres du pain, & du vin... sont changées par l'operation ineffable, incomprehensible, & miraculeuse de la toute puissance de Dieu, en l'essence du Corps du Seigneur; n'y aiant que les* Especes du pain et du vin, qui demeurent, *avec leurs qualitez naturelles.*

Alger de Sacram. corp. & sang. Dom. Lib. 2. *c.* 3. Alger dit: *Les sens, à la vûe* des Especes du pain et du vin, qui sont la couleur, l'odeur, et le gout, *croient encore que les substances y sont, quoiqu'elles n'y soient pas.*

Odo Camerac. in Can. Miss. Dist. III. Eudes (Odo) de Cambrai, *Nous croions d'une foi vive, qu'interieurement il y a dans l'Eucharistie le vrai sang de Jesus-Christ, mais exterieurement ce n'est pas du vin, quoiqu'on y en remarque* les Especes. *Nous mangeons, & nous beuvons*, dit encore cet auteur, *la substance du Corps & du Sang de Jesus-Christ*, sous l'Espece du pain et du vin.

Steph. Æduens. de Sacr. Altaris c. 13. Estienne d'Autun. *Le Pain que le Prêtre prend pour consacrer*, conserve apres la consecration les memes Especes de couleur et de gout, qu'il y avoit auparavant, *quoique ce ne soit pas le même au dedans.*

Hug. de S. Victore de Sacram. l. 2. *c.* 8. Hugues de S. Victor. *La Substance du pain & du vin est changée au Corps & au Sang de* Jesus-Christ, & il ne demeure du pain et du vin que les seules Especes.

S. Anselm. de Corp. & Sang. Domin. c. 1. S. Anselme. *Il y a*, dit ce Saint, *dans l'Eucharistie la substance du Corps du Seigneur, mais sans ses Especes visibles*; au contraire les Especes visibles du pain s'y trouvent *sans la substance.*

Arnaul de Bonneval, dont les traitez ont passez longtemps sous le nom de S. Cyprien, dit en parlant de l'Eucharistie; *On nous donne la nourriture de l'immortalité differente des*

*viandes communes, en ce qu'*ELLE RETIENT LES ESPECES DE LA SUBSTANCE CORPORELLE, *& fait sentir par sa force invisible, que la vertu divine y est present.*

Autor. Libr. de operib. Christ. Cardin. apud S. Cyprian.

Vous devez être content, Monsieur, de toutes ces preuves. Je sçai bien cependant, que je pourois encore vous montrer par d'autres temoignages, combien l'erreur de M. *Desqueux* est opposée au dogme de la foi. Vous verriez même, que les Grecs, qui n'ont pas emploié le mot d'*Especes*, SPECIES, parce qu'il est latin, se sont servi des termes de *Types*, d'*Antitypes*, d'*Images*, de *Symboles*, de *Signes*, tous termes synonimes à celui d'*Especes*, dont ils ont établi la permanence dans le S. Sacrement de l'Eucharistie.

Reflexions sur ces autoritez.

Vous voiez, Monsieur, par tout ce que j'ai dit dans cette 2. Preuve, que c'est avec raison, que le Catechisme du Concile de Trente dit, comme nous le marquerons plus expressément ci après, que l'inconvertibilité des Especes Eucharistiques dans le mystere adorable de Nos Autels, est la doctrine constante & perpetuelle de l'Eglise Catholique; & que les mêmes autoritez, qui pouvent la Transubstantiation, prouvent aussi contre l'erreur de M. *Desqueux*, que les Especes du pain & du vin ne sont point changées au Corps & au Sang de Jesus-Christ; mais qu'elles demeurent après la Consecration.

Objection tirée de la maniere dont parlent les Peres sur cette matiere.

J'avoue cependant, Monsieur, que les SS. Peres, en s'expliquant sur ce point, n'attribuent aucune censure au sentiment opposé, qui est celui de M. *Desqueux*. Ils disent bien, que les Especes Eucharistiques demeurent; mais on ne voit point par leurs temoignage, qu'il y ait une étroite obligation de le croire.

Quoique ce ne soit point là une preuve pour M. *Desqueux*, peut-être cela donneroit-il lieu à quelque subterfuge. Il pourroit dire que les Peres ont avancé ce sentiment, parce que c'étoit le leur; mais que, comme ils ne marquent point qu'on est obligé de rejetter le sentiment contraire, il croit le pouvoir embrasser sans peril. Il y a, Monsieur, deux choses à dire pour expliquer cette difficulté.

I. Reponse tirée de l'autorité des Peres sur les dogmes de foi.

I. La premiere, c'est qu'il y a erreur, & même heresie d'aller contre le torrent des Peres. Leur consentement unanime étant certain en matiere de doctrine, on ne doit pas seulement ne s'y point opposer; mais on est obligé de s'y soumettre, & de regler même ses paroles sur leurs expressions. Pour bien éclaircir ce que j'avance, permettez que je fasse deux observations après le celebre *Melchior Cano.* * Il dit 1. que le consentement unanime de tous les Peres sur les questions problematiques, & disputées de la Theologie, est un argument probable; mais non pas infaillible. 2. Il dit, que le consentement unanime de tous les Peres dans les dogmes de foi, est une regle infaillible, pour prouver ces mêmes veritez. Ainsi c'est une erreur de ne s'y pas soumettre; c'est une heresie de soutenir une proposition dogmatique contradictoire à celles, qu'ils ont enseignées d'un commun consentement. Voions maintenant, Monsieur, de quelle nature est la proposition de M. *Desqueux*. Est-ce une question, qui ne regarde point la foi? Est-ce une question problematique, & disputée de la Theologie? Où est le Theologien, où est l'écrivain Ecclesiastique de quelque nom, qui soutienne la proposition de M. *Desqueux?* Vous n'en trouverez aucun, qui soit suivi &

* *Melchior Canus de Locis Theologic. Lib. 7.*

approuvé. Vous verrez au contraire, qu'ils ont tous parlé des Especes Eucharistiques comme subsistantes après la Consecration. Ils n'en ont point fait de question, parce qu'ils ont cru, qu'il n'y auroit jamais de Catholique assez insensé, pour dire, que *les Especes* Eucharistiques *sont changées au Corps & au Sang de notre Seigneur* JESUS-CHRIST. C'est donc une matiere de foi, & par consequent l'accord unanime de tous les Peres en ce point, est une regle infaillible, & declaratoire de la revelation. Ainsi, Monsieur, une proposition qui est contraire à celle qu'ils ont enseignée si unanimement, est par elle même notée d'heresie; il ne faut point de nouvelles censures, pour la declarer telle. Jugez sur ce pied là si l'on ne doit point qualifier d'heresie la proposition de M. *Desqueux* sur les Especes Eucharistiques diametralement opposée au sentiment de tous les Peres.

II. Reponse tirée de la maniere dont l'Eglise explique le dogme avant, ou après la naissance de l'heresie.

La seconde chose que j'ai à dire, c'est, qu'on ne voit point ordinairement, que les Peres, en expliquant le dogme de l'Eglise, notent de quelque censure les propositions contraires aux Veritez qu'ils enseignent. Qu'on parcoure leurs preuves sur les mysteres de la Religion Chrétienne, & l'on verra, que contens de precautionner les fidelles contre les heresies en general par la simple explication du dogme, ils ne pouvoient qualifier en particulier les propositions heretiques contraires aux Veritez qu'ils prechoient. Chaque dogme de la foi, pouvant être contredit par des erreurs, quelquefois opposées, ils auroient dû avoir l'esprit de Prophetie, pour connoitre par avance les differentes erreurs qui s'éleveroient dans l'Eglise contre chaque Mystere. Mais il reste assez de veritez dans leurs Ecrits, pour les confondre toutes.

Ce que je viens de dire ici ne doit s'entendre, que des tems qui ont precedé la naissance de chaque heresie: car aussi-tôt qu'il en paroissoit quelqu'une, les Peres ne se contentoient point d'une simple explication du dogme, ils qualifioient encore les propositions heretiques, suivoient l'erreur dans ses tours & ses detours, pour la terrasser, examinoient jusques aux termes, dont il falloit se servir pour expliquer la doctrine de l'Eglise, en donnoient de justes notions, & faisoient voir le bon ou le mauvais usage auquel on pouvoit emploier ces termes; ce qu'ils n'avoient point fait auparavant.

Ainsi, Monsieur, vous voiez, que M. *Desqueux* ne sauroit se prevaloir des manieres simples dont s'expriment les Peres, en disant que les Especes Eucharistiques demeurent après la Consecration. Il suffit pour qualifier sa proposition d'heretique, que les Saints Peres aient dit d'un commun accord, que les Especes restoient. Dès lors la proposition de M. *Desqueux*, qui leur est contraire, est une heresie, quoique les Peres ne l'aient pas qualifiée telle en particulier.

Venons à la troisieme preuve, qui se tire des Catechismes.

III.

Preuve tirée des Catechismes contre l'heresie de M. Desqueux.

Catechisme du Concile de Trente.

Je commence par celui du Concile de Trente, parce qu'il a été fait pour les Pasteurs, au nombre desquels M. *Desqueux* a été pendant plus de vingt années. Il y est marqué „ qu'après que les Pasteurs auront

„ expliqué la Presence réelle de Jesus-Christ „ dans l'Eucharistie, & la Transubstantiation, il leur sera facile de montrer, *qu'il* „ *ne reste rien autre chose du pain & du vin* „ *dans cet adorable Sacrement, que les seules* „ *Especes, qui demeurent sans sujet; que telle* „ *a été de tout tems la doctrine constante &* „ *perpetuelle de l'Eglise Catholique; & qu'elle* „ *se trouve appuiée sur les mêmes autoritez,* „ *qui prouvent la Transubstantiation*, ou le „ changement de la substance du pain & „ du vin dans l'Eucharistie. Ainsi le Catechisme Romain ne dit pas, comme fait M. *Desqueux*, que *les Especes sont changées au Corps & au Sang de Notre Seigneur* J. C. Cette autorité nous mene encore plus loin. Elle nous enseigne, que la doctrine qu'elle explique a été *la doctrine constante & perpetuelle de toute l'Eglise.* Et lors qu'elle montre, que cette doctrine se trouve appuiée sur les mêmes autoritez, qui prouvent la Transubstantiation, elle nous fait concevoir, que comme on a crû ce dogme depuis l'établissement de l'Eglise, on y a aussi rejetté l'erreur de M. *Desqueux*, qui dit que *les Especes* du pain & du vin sont changées au Corps & au Sang de Jesus-Christ. L'excuse la plus vraisemblable que pourroit apporter M. *Desqueux*, c'est de dire, qu'occupé comme il a été depuis qu'il est Pasteur, à apprendre à faire des orgues & des montres, (a) il ne lui est pas resté assez de tems, pour lire le Livre si court & si necessaire du Catechisme du Concile de Trente.

Cath. Concil. Trid. part. II. num. 44.

(a) L'auteur de la lettre se trompe. M. Desqueux ne fait faire que des orgues, encore les fait-il fort mal.

Je le veux; mais au moins devoit-il savoir, que le Catechisme du Diocese n'est ni moins precis, ni moins decisif contre l'erreur qu'il avancoit. Il y est dit;

Catechisme de Tournai.

„ Qu'eſt-ce que le Sacrement de l'Eucha-
„ riſtie ?

„ C'eſt le vrai Corps & le vrai Sang de
„ Notre Seigneur J. C. *contenu ſous les Eſpe-*
„ *ces du pain & du vin.*

„ Après ce changement reſte-t-il encore
„ quelque choſe du pain & du vin ?

„ *Oui. Il en reſte encore les Eſpeces, ou acci-*
„ *dens, tels que ſont la ſaveur, la couleur,*
„ *& la figure.*

Vous voiez, Monſieur, que l'erreur de M. *Deſqueux* ſe trouve encore condamnée par le Catechiſme même de ſon Dioceſe: mais que dites-vous d'un Paſteur d'une grande Paroiſſe, Doien & chef d'une portion conſiderable d'un Dioceſe fort étendu, que dites vous d'un tel Paſteur, qui ne ſçait pas ſon Catechiſme ? Si l'on chatie les enfans, quand ils l'ont oublié ? que faire au Curé, que faire au Doien ? Il faut vous rapporter à ce ſujet ce qu'a dit fort ingenieuſement, & fort ſenſément M. *De Bagnols* nôtre illuſtre Intendant, qu'on devoit donner un Catechiſme à M. *Deſqueux* pour ſes Etrennes *. Il auroit pû ajouter, qu'on devoit auſſi l'obliger à l'apprendre, & à le reciter.

* M. Deſqueux fit imprimer ſa priere erronée la penultieme ſemaine du mois de Decembre 1706.

Pour vous convaincre encore davantage, je vai vous apporter d'autres Catechiſmes, qui ne ſont pas moins précis.

Catechiſme de Meaux.

Catech. de Meaux.

„ Ne reſte-t-il rien du pain & du vin ?

„ Il *n'en reſte que les Eſpeces.*

„ Qu'appellez vous les eſpeces du pain ?

„ C'eſt la blancheur du pain, la rondeur,
„ & le gout.

„ Qu'appellez vous les eſpeces du vin ?

„ C'eſt la couleur du vin, l'humidité, &
„ le gout.

Catechisme de Reims, Catech. de Reims.

„ N'y a-t-il plus de pain dans l'hostie, ni „ de vin dans le calice après la consecra- „ tion?

„ La substance du pain, & la substance „ du vin sont entierement changées au Corps „ & au Sang de J. C. & *il ne reste, que les* „ *apparences,. ou especes exterieures du pain* „ *& du vin.*

Catechisme de Lectoure. Catech. de Lectoure.

„ Après ce changement reste-t-il encore „ du pain & du vin?

„ Non, il en reste seulement *les apparences.*

„ Quels sont les autres noms, que l'on „ donne à ces apparences?

„ On les appelle *especes, ou accidens.*

Catechisme de Nantes. Catech. de Nantes.

„ Il ne reste donc rien du pain & du vin?

„ Il n'en reste, que *les especes, & les ap-* „ *parences.*

„ Qu'appellez vous Especes & apparences?

„ Tout ce qui paroit à nos sens, comme „ la blancheur & la figure du pain, la cou- „ leur & le gout du vin.

Ce n'est point là, Monsieur, le langage de M. *Desqueux*. Il dit que les *Especes du Sacrement sont changées au Corps & au Sang de Notre Seigneur* J. C. On voit au contraire ici, que *ces Especes demeurent après la Consecration.* On y voit même une conformité d'expressions & de sentiment, qui montre, que ce n'est pas une question problematique; mais une proposition aussi certaine, que le sont les articles de la foi Catholique.

Vous me dispenserez bien de vous rappor-

ter un plus grand nombre de Catechiſmes, dans la perſuaſion où vous devez être, qu'ils ſont tous uniformes ſur ce point.

Reflexions ſur l'autorité des Catechiſmes.

Ne croiez pas, Monſieur, que la preuve priſe des Catechiſmes, ſoit moindre que celle qui eſt fondée ſur l'autorité des Peres. Vous ſavez, que comme les Saints Peres nous montrent immancablement quelle a été la foi de l'Egliſe dans les differens ſiecles; auſſi tous les Evêques Catholiques, gardiens du depot de la Tradition & de la vraie foi, nous marquent quelle eſt la doctrine des Egliſes particulieres, que Dieu a commiſes à leurs ſoins. C'eſt du conſentement de ces Egliſes particulieres dans un même point, qu'on receuille le dogme de l'Egliſe univerſelle, repandue par toute la terre; comme c'eſt du conſentement de tous les Saints Peres, ou de la plus grande partie d'entre eux, que l'on conclud l'antiquité du dogme de l'Egliſe dans tous les ſiecles. L'Egliſe conſiderée dans ſon univerſalité, ou pour mieux dire *diſtribuée* dans toute la terre, n'eſt pas moins infaillible, que cette même Egliſe conſiderée dans ſon antiquité, c'eſt-à-dire *diſtribuée* dans tous les ſiecles; c'eſt la regle de Vincent de Lerins. Ce que les S S. Peres ſont par leurs écrits, les Evêques le font par leurs Ordonnances, lors qu'elles conviennent dans le même dogme; mais ils le font ſur tout dans leurs Catechiſmes, par lesquels ils expoſent aux fideles les articles de la foi, & les conſequences immediates de ces articles. Ainſi, Monſieur, le conſentement unanime des Catechiſmes ne doit pas moins prouver, que le conſentement unanime des Ecrits des Peres. Allez plus avant, & tirez cette autre conſequence, que le ſentiment de M. *Deſqueux*

ur le changement des Especes Eucharistiques, ou tel autre que ce soit, qui se trouve contraire au consentement unanime des Catechismes, ne doit pas moins être qualifié d'erroné, ou même d'heretique, que l'opinion qui seroit contraire au consentement unanime de tous les Peres.

Reflexions sur les trois sortes de preuves rapportées ci-dessus.

Voilà, Monsieur, ou je me trompe, une doctrine prouvée dans toutes les formes. Vous y voiez l'application de la regle de Vincent de Lerins, qui dit qu'un dogme est de foi, & qu'une doctrine est Catholique, lors qu'elle a été crüe dans toute l'Eglise, en tout tems, & par tous les fideles: *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est, hoc est etenim verè, propriéque Catholicum.* C'est ce que vous avez veu par les preuves, que j'ai rapportées. Les *Conciles œcumeniques* montrent la persuasion où toute l'Eglise a été, que les Especes restoient après la Consecration; *l'autorité des Peres*, pris tous de differens siecles, vous marque l'antiquité de cette doctrine; & les *Catechismes* vous font voir le consentement unanime de tous les fideles dans ce dogme. *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.*

La proposition de M. Desqueux qualifiee d'heretique par Holden.

Mais afin que vous n'alliez pas dire, que je qualifie gratuitement d'heresie la proposition de M. *Desqueux*, Vous n'avez qu'à lire *l'Analyse de la foi* (Analysis fidei) du celebre *Holden* Docteur de votre Faculté, & vous y verrez, qu'il met au nombre des heretiques, qui ont attaqué l'auguste Sacrement de nos Autels, ceux qui, comme M. *Desqueux*, disent qu'il n'y a plus *d'Especes* dans l'Eucharistie après la Consecration: vous verrez, qu'il met ces heretiques dans le même rang que Wicleff, Carlostad, Zuingle, Calvin, & les Lutheriens des differentes Con-

fessions. Vous verrez même, qu'il dit également de toutes ces heresies, qu'elles ont été necessaires, pour confirmer & éclaircir la verité unique & indivisible du dogme Catholique. Voici ses paroles, qui sont fort remarquables : *Alii* (hæretici dicunt) NULLAM OMNINO SPECIEM REQUIRI. *Has & hujusmodi hæreses oportuit esse, ad unicam Divinæ & Catholicæ doctrinæ veritatem elucidandam & confirmandam.* *M. Desqueux* auroit pû lire toutes ces choses, & bien d'autres dans ses Livres, si sa BIBLIOTHEQUE avoit autant de realité, que d'apparence.

Analys. Div. Fidei L. 2. cap. 4. § 4.

M. Desqueux veut devenir Evêque.

C'est assez parler d'*Especes* pour cette fois: permettez, Monsieur, que je me délasse à vous entretenir de choses moins utiles à la verité, mais un peu plus agreables. Croiriez-vous, que nôtre M. *Desqueux*, pensât à devenir Evêque? Prendrez-vous jamais de ses Catechismes, s'il en fait? Cependant il faut vous avouer, que quand on parle de Crosse & de Mitre, l'eau lui vient à la bouche : il croit déja tenir l'une & l'autre. Il a même dressé tout son plan de conduite pour ce tems-là ; & je croi, qu'il ne permuteroit pas ses pretensions, pour la meilleure Abbaye de France, car il veut du *Monseigneur*, je le connois. Je vai vous en rapporter l'histoire ; peut-être vous fera-t-elle plaisir.

Il y a quelques jours, que tous les Pasteurs de la ville, après une conference, dinerent ensemble. Comme il se croit beau diseur, il s'imagina qu'on l'écouteroit volontiers parler. Il entra donc en matiere ; & commença par de justes louanges de S. A. E. de Cologne. Ce prélude fut très-court, quoique le sujet demanda plus d'étendue. Mais ce n'étoit point là qu'il en vouloit venir ; il

s'étoit proposé d'étaler les fortes pretensions qu'il a sur l'Episcopat. Il raconta donc, que le Serenissime Electeur lui avoit dit, en presence d'une assez grande assemblée : *Monsieur Desqueux, il faut vous faire Evêque, vous le meritez.* Neanmoins, comme il connoissoit, à ce qu'il dit lui-même, qu'il n'en étoit pas digne, qu'il avoit répondu à son Altesse, qu'il n'osoit accepter une si éminente dignité, qu'elle étoit trop accablante pour lui, qu'il sçavoit mieux que personne ce que S. Paul disoit des fonctions si penibles & si saintes de l'Episcopat : mais que touché des bontez infinies, que S. A. S. E. a pour lui, il croioit pourtant qu'elle effectueroit infailliblement ce qu'elle avoit ainsi marqué. Que dans cette persuasion il avoit dressé un plan de conduite, & qu'il alloit le leur exposer, pour en avoir leur sentiment. Surquoi il leur dit : Quand je serai Evêque, voici de quelle maniere je me conduirai avec mon Chapitre ; je traiterai ainsi mes Curez ; j'en userai de cette autre maniere avec le reste du Clergé ; mon seminaire sera dirigé de cette sorte ; voilà à quoi j'emploierai les Reguliers, mais sur tout les Mandians, car c'est la crême des Moines. Je ferai la visite en tel tems, & de telle façon. Oh ! laissez moi faire, les exemts verront beau jeu ; je leur prepare quelque chose, dont ils ne se debarasseront pas : adieu les exemptions dans mon Diocêse ; car il faut soutenir les droits de l'Episcopat, vous le sçavez. Mais en recompense j'établirai tant de Confrairies, que je ferai renaître la pureté du Christianisme, & qu'il faudra bien qu'on se sauve, malgré qu'on en ait.

Ce projet exactement detaillé, & bien cir-

constancié dura fort long-tems, surtout parce que Monseigneur le *Presqu'Evêque* avoit soin de faire *bis* sur les endroits, auxquels il vouloit qu'on fut plus attentif. Il n'y eut que la fin du repas, qui termina cette savoureuse conversation. Cependant il n'a pas encore tout dit, il avoit dessein de parler ensuite de l'état, dans lequel il laissera son Diocêse à son successeur; mais ce sera apparemment pour un autre jour. Ce qu'il y a d'avantageux pour lui, c'est qu'il a eu la sage precaution de prévoir tout ce qu'il fera pour bien gouverner son Diocêse.

M. Desqueux peu zelé pour le service du Roi.

Mais, entre nous, Monsieur, & que cela n'aille pas plus loin, je vous en prie, je doute fort, qu'il *Episcopise* jamais, si Sa Majesté est informée, comme elle le peut être à present, du peu de zele de ce Pasteur pour ses interêts. On se gardera bien de lui confier un troupeau, auquel on ne doit pas moins inspirer le respect & l'inviolable attachement pour le Prince, que la crainte de Dieu. Nous croïions nous autres Walons, qu'il n'y avoit pas de François, qui ne se fit hacher en pieces pour le service du Roi; nous en jugions par nous mêmes, qui n'aiant le bonheur de lui appartenir, que depuis près de 40 ans, nous sommes neanmoins dans ces heureuses dispositions. Cependant nous avons été obligés de mettre notre M. *Desqueux* dans une autre classe, car nous ne l'avons reconnu ni François, ni Walon, par le fait que je vai vous rapporter. Vous aurez pû savoir qu'apres la fatale journée de Ramillies, il y eut quelque crainte parmi le peuple de cette ville. Les autres Pasteurs, tout Walons qu'ils sont, faisoient toujours bonne contenance, comme de fideles sujets. Il n'y eut, Monsieur, que

nôtre

François, que notre *Près-qu'Evêque*; enfin il n'y eut que M. *Desqueux* qui ne fit point paroître dans ses sentimens, beaucoup de fermeté: il dit à un de ses Confreres: *Vienne qui voudra, je m'embarasse peu à quel Prince je serai, j'ai dequoi vivre dans ma Cure.* Et puis fiez-vous aux sermens de fidelité, que feroit un tel homme, s'il étoit nommé Evêque. Son Confrere étonné de ce discours, lui remontra, que le zéle qu'on devoit avoir pour Sa Majesté, ne demandoit pas seulement d'un sujet d'autres paroles; mais encore d'autres sentimens. Il se tût donc, avec quelque regret apparemment de s'être ouvert si mal à propos.

Cependant j'avoue qu'il pourroit être Evêque, si nous étions encore dans le tems, où l'on attrappoit de grands Evechez par un mérite de chaire, qui présentement ne vaudroit pas à son homme une simple prébende: car pour parler avec un de nos Poetes.

Il prêche comme un Sansonnet,
Parmi les Bigots il fait rage,
J'en pourrois dire davantage,
Mais il faut finir. . . .

Et suis donc, avec mon amitié ordinaire, Monsieur, Vôtre &c. *A Lille ce 7. Janvier* 1707.

ORATIO.

Pro Reverendissimo Serenissimoque Principe nostro Archiepiscopo Coloniensi Electore, à Sacerdote pro S. S. C. E. *celebranti ante Missam recitanda.*

OBlaturus tibi, Domine, tremenda Mysteria, Victima, quæsumus, victimæ jungatur: Immoletur Sacro Sancto Nomini tuo cor Serenissimi Principis nostri cum Car-

ne clementissimi Salvatoris : & præstet hoc nobis operatorius Sermo tuus, Domine, ut sicut elementa benedicenda, per virtutem ejus mutantur in Carnem & Sanguinem Filii tui Domini nostri Jesu Christi, sic, per ejus participationem de Spiritu tuo, & propter te vivat, qui per te regnat super nos, & de tua Carne pascitur, fiatque de Hostia duplici unum idemque perenne Sacrificium, Per eundem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, Qui tecum vivit & regnat, in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

PRIERE

Pour la future ordination de son Altesse Serenissime Electorale de Cologne.

MOn Seigneur & mon Dieu, qui nous faites la grace par JESUS-CHRIST votre adorable Fils d'assister au Sacrifice rédoutable de vos Autels, nous vous prions d'y joindre une Victime à celle qu'on y présente à votre divine Majesté : C'est le Cœur & la Personne de Notre Serenissime Prince que nous vous présentons, avec la Chair sainte de notre adorable Sauveur. Faites, mon Dieu, que la même parole qui va, par sa vertu, *changer les especes du Sacrement* au Corps & au Sang de Notre Seigneur JESUS-CHRIST, fasse que Notre Serenissime Prince qui va en devenir le Ministre, ne vive que de votre Esprit, & pour l'amour de vous seul ; & que des deux Hosties que l'Eglise vous présente en ce jour, il ne se fasse qu'un seul & perpetuel Sacrifice. Nous vous demandons cette grace par JESUS CHRIST notre Seigneur. Ainsi soit-il.



REPONSE
D'UN
DOCTEUR DE SORBONNE
A LA LETTRE
D'UN
CHANOINE DE LILLE.

J'Ai été agréablement surpris, Monsieur, lors que j'ai reçu de vous un livre au lieu d'une lettre. J'avoue, que les mouvemens de joie, & de satisfaction ont varié chez moi, selon les alternatives d'agrémens, & d'utilité, qui sont dans vôtre lettre. Je ne puis vous marquer le nombre des réflexions qui me sont venuës en la lisant. Je m'étois imaginé d'abord qu'il pouvoit bien y avoir eu quelque raison d'interêt ou de partialité, qui vous auroit porté à traiter ainsi l'homme dont vous parlez : mais je connois, que personne n'est plus éloigné, que vous de ces sortes de soupçons. Ainsi, Monsieur, j'ai été obligé d'en chercher la raison dans cet amour de la droiture, que j'ai toûjours rémarqué en vous. J'ai crû aussitôt, qu'un homme tel que vous me l'avez dépeint, étoit un grand Pharisien, ou pour parler françois, que c'étoit un grand hypocrite. Cependant j'ai eu peine à croire, qu'un tel homme se trouvât chez-vous, persuadé comme je l'étois, que l'air de Flandre

donne quelque ouverture de cœur, & qu'on ne pouroit pas feindre si long-tems parmi des gens, qui ont tant de franchise & de sincérité. Il n'y a eu, que la seconde lecture de votre Lettre, qui m'a fait incliner de votre côté. L'allusion que vous y faites au réfus de l'Archevêché de Cambray, m'a donné lieu de croire, que le reste du portrait n'étoit pas moins appuié. Ce réfus qui est venu jusqu'à nous, a fait rire bien des gens. La scene s'étant passée ici, je l'ai apprise de personnes qui y étoient presentes.

M. Desqueux Archevêque de Cambray.

Vous aurez sçeu, que quand M. le Marquis de Franchimont; ou pour mieux dire S. A E. de Cologne étoit à Paris, il s'y étoit répandu un faux bruit sur la mort de Monseigneur l'Archevéque de Cambray. L'Electeur venant à parler de cette mort, qui lui étoit si sensible, demanda en présence de plusieurs personnes, qui pourroit succeder à un si illustre Prelat? Un Ecclesiastique qu'on ne m'a pas nommé, montra aussitôt vôtre M. *Desqueux*, qui étoit présent. Ce dernier, qui vit que l'Electeur ne rejettoit pas cette pensée, fit une profonde reverence, & dit, que S. A. E. avoit trop de bonté pour lui; mais qu'il ne méritoit pas cette faveur. On crût bonnement que la fin de la conversation auroit étouffé une chose, qui n'avoit été dite que pour rire, comme il arrive en semblable cas. Ce Pelerin ne laissa pas tomber à terre ce qu'il croioit lui être avantageux: il se mit donc à ruminer à ce benefice; il savouroit déjà tout ce qu'il s'imaginoit y trouver un jour de plaisirs & de grandeurs. Le morceau lui paroissoit sortable. Etant rétourné chez-lui, il dit à quelques personnes: *Il y a bien de l'apparence, que je serai Archevêque de Cambray, S. A. E. de Cologne me l'a promis.*

Si les autres traits du Caractere, que vous lui avez donné, se peuvent justifier comme celui-ci, faites-moi l'amitié de me les expliquer. Le Commentaire sera un peu long; mais je me persuade qu'il ne m'ennuiera pas, les histoires en étant aussi agréables que celle-ci.

Je croi que vous ne désaprouverez pas les réflexions que j'ai faites en lisant votre lettre. Vous n'adorerez pas moins, que moi la conduite admirable de la Providence sur S. A. E. de Cologne, lors que vous considererez que Dieu conserve ce Prince dans la pureté de la foi & dans son service, quoique son dernier Confesseur soit devenu heretique, & que celui-ci soit un hypocrite & un ignorant. J'ai remarqué souvent mais encore plus par cet exemple, que quand Dieu s'est choisi des Elus, il les mene quelquefois à la gloire independemment des secours humains. Il veut montrer par là, qu'il ne faut point trop s'appuier sur les Directeurs, quelques bons qu'ils puissent être; mais qu'on doit regarder toujours JESUS-CHRIST notre Souverain Pasteur; & que c'est en lui seul que nous devons mettre notre confiance, parce que c'est lui seul qui nous a racheté. Comme vous m'avez envoié des passages de Peres, permettez-moi de vous rendre la pareille. Vous verrez, Monsieur, par ceux que je vous rapporterai, de quelle maniére on doit regarder les Directeurs bons & mauvais, & vous y trouverez aussi la preuve de la réflexion que je viens de faire. „ Notre Souverain Pasteur, dit S. Augustin *, nous apprend, „ que les bonnes œuvres des bons Pasteurs „ ne nous doivent point faire mettre notre „ esperance en eux, & que c'est à celui, „ qui les a faits ce qu'ils sont, que nous en „ devons donner la gloire; aussi bien que de

Dieu protege S. A. E. de Cologne.

Il ne faut pas trop s'appuier sur les Directeurs

* S. August. Let. 201. nomb. 4.

„ ce que nous apprennent de bon les méchans
„ mêmes, qui sont désignez dans l'Evangile
„ par les Scribes & les Phariſiens... S. Paul
„ nous apprend, continuë S. Auguſtin, qu'en-
Nomb. 6. „ core que les Brebis imitent les bons Paſteurs,
„ c'eſt-à-dire ceux qui cherchent les interêts
„ de Jesus-Christ, & non pas les leurs,
„ & qu'elles n'aient été aggregées au trou-
„ peau que par leur Miniſtére, ce n'eſt point
„ en eux qu'elles mettent leur eſperance, com-
„ me ils n'y mettent pas eux-mêmes la leur;
„ mais en celui, par le Sang duquel elles ont
„ été rachetées. Ainſi lors qu'elles rencon-
„ trent de mauvais Paſteurs, ... il ne faut
„ pas que ces enfans d'iniquité leur faſſent
„ abandonner les paſturages de l'unité.

Vous étes, Monſieur, plus à portée que moi de faire l'application de cette belle maxime de S. Auguſtin. Répaſſez-la, je vous prie, dans votre eſprit, lors que vous verrez le zéle, avec lequel Son Alteſſe Electorale de Cologne ſe porte à s'acquiter des fonctions de ſon Miniſtére. Comparez ſa foi conſtante avec l'apoſtaſie d'un Directeur, duquel les apparences de probité l'ont ſi long-tems trompée: Comparez cette ardeur pour le ſervice divin avec l'hypocriſie & les dehors ſeduiſans & trompeurs du Directeur qu'elle a aujourd'hui; & vous conviendrez avec moi, que ce n'eſt pas l'homme mais Dieu, qui conduit les pas de ce Prince.

Leurs Eminences Meſſeigneurs les *Cardinaux d'Etrées* & *de Noailles* ont été édifiées de ſa douceur, de ſon amour pour le bien, de ſon attachement à l'Egliſe, de ſon zéle pour la Religion, & de ſa ſoumiſſion aux ordres de la Providence. Mais pour ne parler que de nous-mêmes, je puis vous dire, Monſieur, au nom de toute la Sorbonne, que quand

ce Prince daigna venir dans notre Maison, nous l'avons consideré & reveré comme un des petits Fils de Charlemagne l'Illustre Fondateur de notre Université, qui venoit reconnoître le Patrimoine de ses Peres, & augmenter de son Auguste présence les biens dont nous avons été comblez par ses Ancêtres.

J'ai peine à vous communiquer une reflexion de S. Gregoire, qui m'est revenuë à l'esprit pendant la lecture de votre Lettre; mais quoi qu'on n'en puisse pas faire l'application à ce bon Prince, elle vous servira peut-être dans d'autres conjonctures: C'est, Monsieur, que les dereglemens des Directeurs & des Pasteurs, sont quelquefois des peines dont Dieu châtie les fautes secretes de leurs penitens. Dieu, qui ne veut pas perdre le pecheur, ne permet que trop souvent, que ceux qui le conduisent tombent dans le vice, afin qu'il se reconnoisse lui-même dans le peché de son Pasteur.

Vices des Directeurs punition des pechez de leurs Penitens.

Ce que je dis ici, peut arriver sur tout dans les Cours des Princes plûtôt qu'ailleurs. Je sçai par experience, que l'ingratitude est le vice qui y domine le plus, & celui aussi que Dieu a le plus en horreur. Un fidele serviteur s'aquite exactement de son devoir; il sert avec zele son Maître & son Prince: il est capable de gouverner seul, & incapable d'abuser de son pouvoir: mais le Prince malheureusement prevenu, ne veut lui donner aucune autorité. Qu'arrive-t-il pour lors? Dieu abandonne le Prince à des fourbes & à des hypocrites, qui s'impatronisent de ses affaires, se rendent Maîtres de lui, le trompent & le perdent. Ainsi il est puni par les fourberies & les hypocrisies de ceux, auxquels il accorde trop legerement sa confiance.

Si je n'apprehendois, Monsieur, que mes moralitez ne vous menassent trop loin, j'en ferois encore quelques-unes : mais ce n'est pas ici le tems de prêcher. Je reviens donc à votre Lettre ; & j'ose vous dire, que malgré la satisfaction que j'ai eu en la lisant, je n'ai pas laissé d'y rencontrer quelques difficultez. Les unes regardent le portrait que vous y faites de vôtre M. *Desqueux* : & les autres concernent la proposition dogmatique avancée par cette espece de nouveau Reformateur.

Pour aller d'ordre, Monsieur, j'aurai l'honneur de vous dire, que le Portrait m'a paru se contredire en quelques-unes de ses parties, avec d'autres endroits de vôtre Lettre. Vous dites par exemple, que vôtre M. *Desqueux* a été autrefois Pasteur de S. Etienne de Lille ; & quelque fois vous en parlez comme s'il l'étoit encore à present. Quoique les contradictions humaines, réelles ou apparentes, m'interessent peu, je n'aime point à asseoir mon jugement, sans avoir bien examiné les circonstances du fait qu'on me propose. Je me doute, que cela peut renfermer quelque trait d'histoire, comme ces deux autres endroits, où parlant de la Bibliotheque de ce Pasteur, vous affectez d'écrire ce mot en gros Caractere. Je me trompe fort, ou ce sera une Bibliotheque de la nature de celle de l'Abbé ***, qui a tout l'exterieur d'une Bibliotheque de vingt-cinq ou trente mille francs fort bien rangée, & ne lui a couté toute neuve, que deux-cens écus avec les tablettes. Un mot que vous y avez mis me porte à croire, que c'est-là le sens de vos paroles : mais un peu d'explication m'affermira. J'espere que vous renfermerez tout cela dans le Commentaire que je vous demande.

La difficulté dogmatique est, qu'en expli-

quant les objections qu'on peut faire contre le sentiment de l'Eglise, en faveur de l'erreur de votre M. *Desqueux*, vous n'apportez point deux autoritez, qui m'ont fort arrêté autre fois, en étudiant cette matiere, & sur lesquelles je voudrois savoir vôtre pensée. Ne croiez pas neanmoins, Monsieur, qu'en vous proposant quelque doute, je veuille me roidir contre une verité, que vous avez si exactement & si savamment prouvée dans vôtre Lettre. Je sai bien, qu'en bonne Theologie, une difficulté ne doit point faire abandonner, je ne dis pas un dogme, mais même une doctrine suffisamment prouvée; puisqu'il n'y a point d'articles de notre foi, qui ne soient exposez à beaucoup d'objections: mais après tout, on doit les éclaircir autant qu'il est possible.

Voici donc les deux authoritez. La premiere est de S. Ambroise, qui dit en parlant de l'Eucharistie; (a) *Quòd si tantùm valuit Sermo Eliæ ut ignem de cœlo deponeret, non valebit Christi Sermo, ut* SPECIES MUTET ELEMENTORUM? .... *ante benedictionem verborum cœlestium* SPECIES *nominatur: post consecrationem corpus Christi significatur.* Vous voiez, Monsieur, que M. *Desqueux* n'est pas le premier, qui ait dit, que les especes sont changées au corps de JESUS-CHRIST: voilà une assez bonne autorité de son côté.

(a) *S. Amb. de initiand. cap. 9.*

Le second temoignage est celui de Jeremie Patriarche de Constantinople, qui dit au nom de l'Eglise d'Orient, que les especes sont changées au corps de JESUS-CHRIST: (a) *Fitque* SPECIERUM MUTATIO *in ipsum corpus & sanguinem Christi.* Ce sont au moins les termes de la traduction latine, que nous avons de cette explication de la foi. J'attens avec impatience de quelle maniere vous expliquerez cette double difficulté.

(a) *Censura Ecclesiæ Oriental. cap. 13.*

J'ai peine à vous quitter, & je reviens toûjours à votre M. *Desqueux.* Le titre d'ancien Chanoine d'Arras que vous lui donnez, me fait penser à M. *Suel* Penitencier de cette Eglise, & qui étoit de mes amis. Je ne sai si ce ne seroit point-là le M. *Desqueux*, dont il m'a autre-fois parlé. Si cela est, il n'estimoit point sa droiture ; il m'a dit, & même avec quelque douleur, les fourberies que cet homme lui avoit faites ; mais sur tout la falsification d'une Lettre, de laquelle, contre la probité & la bonne foi, il a fait l'approbation d'un fort mauvais Livre, qui a depuis été condamné à Rome. Je suspens mon jugement là-dessus, parce que je n'en ai point assez de certitude. Je vous demande vos éclaircissemens sur ce point ; ce sera une augmentation pour vôtre Commentaire.

Ma Lettre est assez longue : Je croi, qu'elle a plus qu'une juste mesure ; ainsi permettez moi de la finir, après que je vous aurai demandé la continuation de vôtre amitié, & que je vous aurai asseuré, qu'on ne peut être plus parfaitement, que je le suis, Monsieur, &c.

Paris 14. *Janv.* 1707.